
BULLETIN OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

N° 72. — Décembre 1853.

N° 90. — *DÉPÊCHE ministérielle du 12 août 1853* (Direction des colonies ; bureau du personnel et des services militaires) *annonçant un changement dans le costume de la gendarmerie.*

Paris, 12 août 1853.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE, — Par une décision en date du 27 juillet dernier, qui sera insérée au *Journal Militaire*, M. le Ministre de la guerre vient, sur ma demande, d'apporter les modifications suivantes dans l'uniforme de la gendarmerie coloniale :

1° Remplacement du col par une cravate flottante en satin turc, semblable à celle en usage dans les troupes de la marine ;

2° Remplacement du shako et du bonnet de police par le képi semblable au modèle adopté pour la gendarmerie d'Afrique ;

3° Autorisation de porter un chapeau de paille pour le service intérieur.

Ces modifications, qui avaient été proposées dans l'intérêt de la santé des hommes par M. le général de Fitte de Soucy, inspecteur général, seront, je l'espère, accueillies avec satisfaction par un corps qui acquiert chaque jour de nouveaux titres à la sollicitude du gouvernement.

Recevez, etc.

Le Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Conseiller d'État directeur des colonies,

Signé : MESTRO.